

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 10 juillet 2015

PL.U BILAN DE CONCERTATION ET ARRÊT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'historique du dossier et les démarches relatives à l'instauration du Plan Local d'Urbanisme pour remplacer le Plan d'Occupation des Sols actuel.

Par délibération du 20 avril 2015 le Conseil avait approuvé le PLU après y avoir apporté des modifications suite à la consultation des personnes publiques associées et à l'enquête publique.

Monsieur le Sous-Préfet, par courrier du 08 juin 2015, a émis un recours gracieux à l'encontre de cette délibération. De ce fait le Conseil doit délibérer à nouveau et apporter les modifications demandées par M. le Sous-Préfet.

Compte tenu de tous ces éléments, le Conseil, à la majorité par 7 voix pour et 1 abstention, arrête de nouveau le dossier de PLU Pour une nouvelle phase de consultation des personnes publiques associées et une nouvelle enquête publique.

Toutes ces modifications entraînent un surcroît de travail pour le cabinet d'études Jura Habitat à savoir : rédaction d'une nouvelle délibération, modification du dossier initial, duplication pour : - la Sous-Préfecture, - les personnes publiques associées, préparation de l'enquête publique.

Un avenant au contrat de Jura Habitat est présenté au Conseil pour un montant de 2 250 € H.T + 450 € H.T pour une réunion d'analyse supplémentaire du dossier.

D'autre part, M. Le Sous-Préfet demande que des sondages pédologiques soient réalisés sur l'ensemble des zones ouvertes à l'urbanisation.

Un devis de Sciences environnement est présenté pour un montant de : 1 150 € H.T

Si l'on ajoute à ces devis, le coût des diverses insertions publicitaires, le surcoût de ces modifications s'élèvera à environ 6 000 €

Le conseil à la majorité par 7 voix pour et 1 abstention accepte les devis de Jura Habitat et Sciences environnement.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT :

Tous les travaux demandés par la police de l'eau ont été effectués. Toutefois il reste une vanne de rejet à remplacer

Montant du devis : 2 755.60 € H.T. Devis accepté à l'unanimité

Les difficultés rencontrées à la station proviennent essentiellement des rejets de la fromagerie.

Un courrier leur a été adressé pour leur demander de se mettre aux normes. Il y a de leur part une volonté de revoir leur façon de nettoyer de manière à réguler les effluents. Si cela s'avérait insuffisant, des travaux de mise en place d'une cuve de rétention et d'un prétraitement devront être réalisés

ECLAIRAGE PUBLIC

Le 20 avril 2015 Le conseil a approuvé la mise en place de coupure nocturne de l'éclairage public.

Pour se faire il faut prévoir le remplacement de 2 cellules.

Devis du SIDEC : 2 000 € H.T. 50 % sont pris en charge par le SIDEC.

Lorsque la commune a adhéré au service e-lum du SIDEC en novembre 2012, il aurait fallu prévoir le remplacement des lampadaires qui ne correspondaient plus aux normes en vigueur.

Sur 52 lampadaires, 7 seulement sont règlementaires (2 au goulet et 5 vers les « dolines »)

Il conviendrait de remplacer l'abat-jour plus le système électrique pour un devis de 600 € l'unité dont 50 % pris en charge par le SIDEC.

Les ampoules de 125 w passent à 70 w avec un meilleur éclairage. Une économie non négligeable sera réalisée.

Le Maire propose de consacrer pour cette année un budget de 3 000 €, ce qui déduction faite des subventions, nous permettrait de remplacer 2 cellules (horloge) et 6 lampadaires environ.

Le conseil accepte à l'unanimité le remplacement des horloges et lampadaires proposés

Gaétan DUSSOUILLEZ signale que le lampadaire situé dans le lotissement de la « rasse » est inutile et mériterait d'être supprimé.

TRAVAUX CLOCHER

L'estimation prévisionnelle du SIDEC s'élève à 200 000 € H.T

40 % de subvention pourraient être accordés par la Région dans le cadre de la relance de la construction.

Le Maire doit contacter le Sénateur M. BAILLY pour une aide sur ses réserves parlementaires.

Le Conseil prend connaissance de la proposition du SIDEC POUR :

- Le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 14 900 € H.T soit 7 % de l'estimation prévisionnelle des travaux
- de la convention de mise à disposition de services pour un montant de : 2 046.50 € H.T. Avec cette mission, le SIDEC se charge de tout le suivi administratif y compris les demandes de subventions

Le conseil accepte à l'unanimité les devis du SIDEC Pour la maîtrise d'œuvre et la mise à disposition de services.

L'église étant un bâtiment inter communal avec la commune de BELLECOMBE, les travaux ne seront engagés qu'après accord de la commune de BELLECOMBE et toutes les dépenses seront supportées par les 2 communes au prorata de : 3/5^{ème} pour LES MOUSSIÈRES et 2/5^{ème} pour BELLECOMBE.

PROJET ESPACE NORDIQUE

Le 26 juin dernier, la Communauté de Communes a présenté à tous les représentants des communes des hautes combes un projet d'aménagement du domaine nordique afin de s'adapter aux nouvelles demandes et envisager des économies en maîtrisant le damage sur 4 machines au lieu de 5.

Il a été constaté que les touristes en hiver n'achètent plus un forfait à la semaine pour une seule discipline, mais préfèrent diversifier leurs activités.

Sur les MOUSSIÈRES il est prévu :

- de remettre la piste des tourbières en multi-activités

- de réserver le fond des grands prés pour les chiens de traîneaux et de finir la boucle de ski de fond de l'autre côté de la route autour de la tourbière du « Préfillet »
- suppression des pistes qui descendent de « la vie neuve » ainsi que la piste de la « bramande », plus d'accès sur Bellecombe et seul accès GTJ par la Pesse.
- Aider à l'aménagement de la piste de luge vers les téléskis

V. BEAUD qui représentait la commune a proposé soit de prévoir une piste par « borneval » et : ou créer une liaison du haut du petit télési, éventuellement en damage scooter, pour rejoindre la piste randonnée nordique qui devrait être établies sur le « closettes ».

Le conseil trouve qu'il n'est pas envisageable de faire descendre les touristes sur une piste seulement damée en scooter (trop dangereux), et souhaite conserver la piste de la bramande.

Thomas GRENARD signale qu'il n'est pas favorable à la création des pistes exclusivement de randonnée nordique, vu qu'il a constaté que ce type de matériel se loue peu.

DÉPLACEMENTS DOUX

La Communauté de Communes a mandaté un bureau d'études pour l'élaboration d'un schéma directeur des déplacements doux sur son territoire.

L'objectif est de définir un réseau d'itinéraires dédiés aux piétons et aux cyclistes pour leur permettre de réaliser leurs déplacements utilitaires quotidiens.

Un recueil d'informations a été établi.

Différentes propositions sont faites en matière d'itinéraires possibles piétons et cycles pour relier : LA PESSE (RD25), LAJOUX (combe de laisia), et SAINT-CLAUDE (voir route du crêt joli et VILLARD ST SAUVEUR) et également dans la commune pour sécuriser et améliorer la qualité de la circulation piétonne (marquage au sol en direction de la fromagerie et de l'école, itinéraire via la tourbière comme prévu dans le PLU.

Il convient également de prévoir des bornes électriques.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le conseil décide d'attribuer une subvention de 300 euros au Syndicat interprofessionnel du bleu de Gex du Haut Jura, pour l'organisation de la fête du bleu qui se déroulera sur la commune le 26 juillet prochain.

POMPIERS

Le Conseil accepte à l'unanimité le rattachement du territoire de la commune des Moussières au poste avancé des Moussières.

Cette unité opérationnelle apportera une première réponse à la demande de secours. En cas de besoin, il sera fait appel au centre d'incendie et de secours des combes

SIDEC groupement d'achat d'électricité

Selon la loi NOME les tarifs jaunes et verts vont disparaître (seuls les téléskis sont concernés pour la commune).

La loi impose une mise en concurrence des fournisseurs d'électricité dès que la consommation dépasse 36 KVA

Le SIDEC nous propose un groupement d'achat d'électricité

Il nous assure une rétrocession de 30 % de l'économie réalisée, mais une facturation de 30 € de frais par tranche de 100MWh

Pour pouvoir prendre sa décision, le conseil a besoin de plus de précisions sur la consommation annuelle

QUESTIONS DIVERSES

Il est demandé ou en sont les réflexions sur la création d'une commune nouvelle étant donné que pour le regroupement de plusieurs communes en une commune nouvelle, l'État s'engage à ne pas baisser les dotations sur la période 2015 à 2018, alors que sinon, cette subvention diminuera

Le Maire se charge d'organiser une réunion d'information qui pourrait regrouper l'ensemble des conseils municipaux des communes des hautes combes et pourrait être animée par M. PELISSARD ou un fonctionnaire de la DDT au cas où celui-ci ne peut se déplacer.

FAUCHAGE ROUTES COMMUNALES

L'entreprise ROSCIO effectuera le fauchage des routes communales au prix de 39 € H.T de l'heure

ACHAT MATÉRIEL

Le Conseil accepte l'achat d'une débroussailleuse pour l'entretien des espaces verts communaux.

COURRIER : L'heure de ramassage du courrier est passée de 14 heures à 9 heures le matin ce qui occasionne un problème pour les entreprises qui ne peuvent plus répondre par retour de courrier.

Une réclamation sera adressée aux Directeurs de Saint-Claude, Lons le Saunier et Besançon.

SÉCURITÉ VILLAGE

De nouveau la vitesse excessive des automobilistes qui traversent le village est mentionnée. Les solutions idéales sont recherchées. Une proposition de rétrécissement de la chaussée est proposée avec des quilles amovibles, pour pouvoir les enlever l'hiver

ABORDS MAIRIE

Il est signalé une voiture et une moto en épave sont entreposées derrière le bâtiment de la mairie. Le Maire va se renseigner afin de les faire enlever par les propriétaires

SIVOS : le centre de loisirs propose de très bonnes et intéressantes activités pour les vacances, à faire savoir le plus largement possible.

INAUGURATION : la place Maurice MILLET sera inaugurée le samedi 03 octobre 2015 à 10 heures 30 devant l'église.